

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 JUILLET 2017 - 20H00**

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CONVERSET Michel, VUANO Claudine Adjoint, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, BERNAZ Célia, VOISIN Benoît, BABAZ Guillaume, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, CONVERSET Corinne, CHATELAIN Denis, LEBREC Catherine.

Absente excusée : Hélène JACQUIER

Secrétaire de séance : Guillaume BABAZ

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.

Le dernier procès-verbal du 26 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le maire souhaite la bienvenue et remercie Jan François BAILLEUX, Responsable du service urbanisme de la CCHC de sa présence.

Avant de commencer la séance, le maire propose au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

« RENOVATION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FÊTES : Attribution des marchés de travaux et signature du maire »

« DISSOLUTION DU SMDEA : REPRISE DES EMPRUNTS PAR LA COMMUNE (BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT) »

Avis favorable du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

20170724-01 : PLUI H : Intervention de Jean-François BAILLEUX, Responsable service urbanisme de la CCHC, pour présentation de l'état d'avancement du PLUI h et du calendrier prévisionnel

Michel CONVERSET, adjoint responsable de l'urbanisme remercie la CCHC pour le travail réalisé au niveau de l'urbanisme et fait part des bonnes relations pour l'instruction des dossiers.

Jean- François BAILLEUX prend ensuite la parole au sujet du PLUI, rappelle les commissions créées (Cop 15) et explique les discussions à ce jour au sujet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il explique que son rôle consiste à faire les relais entre les élus, le bureau d'études, les services de l'Etat tout en tenant compte des directives au niveau national.

La Cop 15 s'est réunie 11 fois et se réunira encore une fois en septembre 2017. Objectif concernant le PLUI : approbation au 31/12/2019 au plus tard. Il rappelle que les PLU sont applicables jusqu'à cette date.

Le PADD est en cours de rédaction et se déroulera en 2 phases :

1^{ère} phase : stratégie, enjeux écrits avec 4 orientations et une trentaine d'objectifs

2^{ème} phase : même enjeux mais spatialisés.

Jean-François précise qu'un PADD ne s'approuve pas, on en débat jusqu'au consensus (normalement fin 2017)

Un forum citoyens aura lieu le 3 octobre 2017 au Palais des Sports de Morzine. L'objectif est d'avoir les avis des citoyens sur les besoins en matière de transports, de cadre de vie, d'habitat..... En cas de succès, Jean-François BAILLEUX pourrait envisager une autre réunion pour la vallée du Brevon.

Puis l'année 2018 sera consacrée à tout ce qui se rapporte au zonage en fonction des orientations, des projets et de la loi.

Puis Jean-François BAILLEUX termine en précisant que tous les comptes rendus des commissions et réunions concernant le PLUI sont consultables sur le site de la CCHC et qu'il reste à la disposition de chacun pour tout complément d'information.

20170724-02 : ECOLE COMMUNALE : RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Transfert de gestion des TAP, des temps périscolaires et de la surveillance de la Cantine à l'Association Familles Rurales :

- Validation de la convention de mise à disposition des locaux
- Validation de la convention de mise à disposition de personnel communal

Claudine VUANO, adjoint responsable aux affaires scolaires, rappelle le souhait de l'Association Familles Rurales d'ouvrir un Centre de Loisirs à l'année (le Centre de Loisirs étant ouvert depuis l'été 2016 uniquement durant une partie des vacances scolaires d'été). Une réflexion a été menée avec la commune pour un transfert de gestion des temps périscolaires (TAP, garderie périscolaire, hors garderie du matin, et surveillance de la cantine) en Accueil Collectif de Mineurs permanent (A.C.M.), ce qui permettrait à l'AFR de voir aboutir son projet.

Avec ce transfert, la commune n'a plus aucune emprise sur le projet éducatif qui est totalement géré par l'A.F.R. Une convention régissant les relations entre la mairie et l'A.F.R. pour la gestion d'un Accueil Collectif de Mineurs ainsi qu'une convention de mise à disposition de l'employée communale en charge de ces temps périscolaires (TAP, garderie périscolaire, hors garderie du matin et surveillance de la cantine) sont présentées. Claudine VUANO précise également que du fait qu'il n'y a pas de relation financière ni d'engagement financier entre la commune et l'AFR (hormis le remboursement par l'AFR des heures réalisées pour son compte par l'employée communale) une simple convention suffit.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la convention régissant les relations entre la mairie et l'A.F.R. pour la gestion d'un Accueil Collectif de Mineurs à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 pour une durée d'une année renouvelable.
- Accepte la convention de mise à disposition de l'employée communale à cette structure d'accueil collectif de mineurs durant les temps périscolaires (TAP, garderie périscolaire et surveillance de la cantine) du 1^{er} septembre 2017 au 6 juillet 2018
- Charge le maire de signer ces conventions

20170724-03 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL AU CERNY

Le maire donne lecture du courrier de Amélie CORNIER et Daniel REY, demandant l'acquisition d'une partie de l'ancien chemin rural du Cerny qui borde leur propriété, ceci afin de pouvoir remettre en état leur mur de soutènement qui déborde sur cet ancien chemin.

Du fait de la présence d'une autre propriété privée attenante et afin d'éviter tout enclavement, il est proposé que la commission voirie se rende sur place et que la décision soit prise lors d'une prochaine séance, après avis de cette commission.

20170724-04 : DISSOLUTION DU SMDEA : REPRISE DES EMPRUNTS PAR LA COMMUNE (BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT)

Le maire rappelle au conseil municipal que suite à la dissolution du SMDEA, les emprunts contractés par celui-ci auprès de diverses banques sont transférés aux différentes communes membres selon la fraction de la dette qui leur incombe. Les modalités de transferts peuvent différer en fonction des organismes bancaires.

Chaque banque a été avisée des contrats de prêts initialement contractés par le SMDEA. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une reprise de plein droit par la commune, sans possibilité de renégociation à la reprise.

Suite aux différents échanges avec les banques, il convient de valider par délibération les reprises des emprunts.

Il présente la répartition de la dette par banque :

BANQUES	NUMEROS	RESTE DU	DUREE	TAUX
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	00001086456	39 794.84	10 ANS	4.28 %
	00001087592	342 258.97	11 ANS	4.28 %
CREDIT FONCIER	705647	42 764.23	11 ANS	4.15 %
	70 5650	298 782.45	12 ANS	5 %
CAISSE D'EPARGNE	A01171117	76 063.01	24 ANS	4.17 %
	A0117127	87 885.82	15 ANS	4.36 %
	A0117343	106 338.49	24 ANS	3.55 %
	A0117247	110 732.14	22 ANS	4.58 %
	A0117261	141 830.86	12 ANS	4.78 %
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON516783EUR/001	803 261.79	29 ANS	4.29 %
	MON516800EUR/001	287 355.16	27 ANS	3.85 %
		2 337 037.76		

Après discussion, le conseil municipal valide la reprise des emprunts listée ci-dessus par la commune.

**20170724-05 : RENOVATION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FÊTES :
Attribution des marchés de travaux et signature du maire »**

Le maire précise que l'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle des fêtes a été lancé pour le 30 juin 2017. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 juillet 2017 pour l'attribution des marchés après l'ouverture des plis. Pascal FAVIER-BRON présente le tableau récapitulatif des offres ainsi que le tableau des notes attribuées à chacun.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient les entreprises désignées ci-dessous pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle des fêtes ainsi que les montants des marchés correspondants, inférieurs à l'estimation des deux lots (12 7000.00 € H/ 152 400.00 € TTC)

ENTREPRISES	LOT 1 CHARPENTE / COUVERTURE		LOT 2 CUIVRERIE	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
ADMC CHARPENTE 74370 PRINGY	79 195.30 €	95 034.36 €		
PETITJEAN Christophe 74200 THONON			7 946.00 €	8 995.20 €

Total des deux lots : 87 141.30 € HT soit 104 569.56 € TTC

- Charge le maire de signer les marchés.

20170724-06 : PERSONNEL COMMUNAL – SERVICE ADMINISTRATIF :

- **Suppression du poste de rédacteur**
- **Création d'un poste d'attaché**

Le Maire informe l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu des résultats de la promotion interne 2017 au grade d'attaché, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant.

Le maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps partiel (90%) au service administratif et La création d'un emploi de Attaché à temps partiel (90%) relevant de la catégorie A à compter du 1^{er} août 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	TEMPS PARTIEL
Attaché	Attaché	A	1	2	90%
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur	B	1	0	

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**20170724-07 : ASSOCIATION « La Mi-août » :
Demande de subvention**

Le maire donne lecture du courrier de l'association « La Mi-Août » nouvellement créée dont l'objectif est de planifier, encadrer et organiser la kermesse du 15 août en complément de l'Association Notre-Dame qui ne souhaite plus prendre seule en charge cette organisation. Une demande de subvention exceptionnelle est présentée pour le démarrage. Après discussion, plusieurs sommes sont proposées et le conseil municipal décide par 8 voix pour, d'attribuer une subvention de 300 €. Un dossier complet sera demandé à l'association avant versement.

**20170724-08 : COMMISSION SCOLAIRE :
Nomination d'un nouveau membre**

Il est proposé de nommer Catherine LEBREC à la commission scolaire, en remplacement de Mireille FAVIER-BRON démissionnaire. Accord du conseil municipal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Changement du photocopieur de la mairie en septembre par un appareil en location. Contrat avec la société ISI Solutions
- Travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de la mairie : Ils commencent le 4 septembre 2017. Le déménagement des services administratifs dans les locaux de l'ancienne poste aura lieu du 4 au 9 septembre.
- Lecture du courrier de remerciement de l'association « Chartreuse Vallon-Bellevaux » pour la subvention communale 2017 et pour le soutien au projet commun de rénovation du clocher de la chapelle St Bruno en 2018. Régis PASQUIER donne le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu sur place avec les responsables départementaux.
- Programmation du spectacle des Chemins de Traverse le 30 novembre 2017 à 20H à la salle des fêtes. La commission culture et patrimoine se charge de l'organisation du verre de l'amitié.
- Invitation des élus aux 25 ans du Rock' n Poche Festival le 29 juillet 2017.
- Compte-rendu de la commission urbanisme du 11 juillet 2017
- Octobre Rose : Information concernant la marche du 14 octobre 2017
- Affaire SCI KERN/Commune : information suite aux derniers échanges avec l'avocat et aux dernières propositions notamment d'acquisition de terrain.
- Travaux assainissement et AEP – Programme 2017 (La Chèvrerie) : la réception des travaux est programmée pour le 11 septembre 2017. Dernière réunion de fin de chantier le 7 août 2017.
- Route départementale de la Chèvrerie : information concernant la remise en état de la chaussée sous maîtrise communale. Une convention doit intervenir avec le Département.
- Adressage et numérotation des rues : Validation des bons à tirer des plaques et panneaux : Réunion du groupe de travail mercredi 26 juillet à 20H.
- Demande pour installation d'une poubelle vers l'aire de jeux du Chef-Lieu. Après discussion et un tour de table, 11 sont pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.